

A la suite des nombreuses questions et des instances des députés du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre peut-il dire si les sociétés de chemin de fer ont consenti à se montrer plus soucieuses du bien-être et de la survie de l'industrie d'exportation des pommes de terre, en ce qui a trait au port de Saint-Jean?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me rends compte que la question est urgente, mais je suis certain qu'elle n'est pas supplémentaire à la précédente. Cependant, comme elle a été posée, le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec la société ferroviaire au sujet de toute la question des nouveaux tarifs pour les exportations de pommes de terre. M. McDougall représentant de la société, m'a dit ce matin que d'autres pourparlers ont lieu. Il semble y avoir eu malentendu—je ne sais pas s'il provient des expéditeurs ou du chemin de fer—surtout en ce qui concerne le tarif de retenue des wagons, ce qui semble la partie la plus délicate du problème. D'après les indications que j'ai—je ne voudrais pas être trop optimiste—une solution à l'amiable pourrait survenir bientôt.

* * *

LA NAVIGATION

LES DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET LES BATEAUX DE PÊCHE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire ou a trait à celle que posait tout à l'heure le député de The Sydneys au ministre des Transports. Elle est urgente car on s'accorde à dire que les hauts fonctionnaires du ministre sont...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député poserait-il sa question.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je dois situer le problème. Les hauts fonctionnaires font un excellent travail en aidant à recueillir les données météorologiques. D'autre part, d'après les plaintes des pêcheurs, surtout à cette époque-ci de l'année, il est évident que ces données ne leur parviennent pas. Voici ma question. Le ministre s'engagerait-il à faire une étude en vue de voir s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer les prévisions météorologiques et de les radiodiffuser plus fréquemment puisque qu'elles sont si utiles pour nos pêcheurs.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES TRAVAUX DONT LA CHAMBRE SERA SAISIE APRÈS LE CONGÉ DE NOËL

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au [M. Corbin.]

président du Conseil privé quels sont les travaux dont la Chambre sera saisie après le congé et s'il nous assurera que la deuxième lecture de la mesure sur la pension des anciens combattants sera l'une des premières

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je dirai dès maintenant au député que la mesure sur les anciens combattants sera l'une des premières dont la Chambre sera saisie. Je pourrais mentionner un certain nombre d'autres questions, y compris la mesure sur l'assurance-récolte, l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, les mesures sur l'expansion des exportations, les minéraux du Yukon et la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. Baldwin: Et le budget.

L'hon. M. MacEachen: Je me souviendrai de la proposition de mon honorable ami, et aussi de la proposition relative au budget. Je ne suis pas sûr du jour où nous passerons à cet examen, mais ce sera tôt.

M. McGrath: Et le rapport Beaupré?

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SUBVENTIONS SPÉCIALES AU DÉVELOPPEMENT, GARANTIES DE PRÊTS, ETC.

La Chambre passe à l'examen du bill C-205, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Qu'on modifie le bill C-205, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional, en ajoutant, à l'article 3 du bill, à la fin du paragraphe (4) de l'article 5 de la loi, les mots suivants:

«toutefois, aucune subvention ne doit être accordée avant que le requérant ait fourni à la Couronne ou à un organisme désigné de la Couronne le nombre d'actions de la firme à laquelle se rapporte la demande dont la valeur, de l'avis du ministre, est équivalente au montant de la subvention; cependant, si le montant de la subvention est inférieur à un million de dollars, le ministre peut accorder une exemption d'application de la présente disposition.»

—Monsieur l'Orateur, lorsque le bill C-205 a été présenté à la Chambre pour la deuxième lecture, des députés de notre parti ont consenti à la deuxième lecture du bill afin que ses dispositions et ses répercussions puissent être étudiées davantage à l'étape du comité. Nous avons également acquiescé dans notre grand désir de faciliter les choses, afin que le programme de développement régional puisse être amplifié ou puisse remédier à quelques-uns des problèmes qui se posent au Canada. Nous avons dit bien clairement, à ce moment-là, que les dispositions du bill n'avaient pas les éléments voulus pour réaliser les objectifs exposés par le ministre et le gouvernement.